

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

L'architecte accompagnateur de parcours VAE apporte l'expertise de l'écoute, la connaissance des référentiels des diplômes de niveau 3 à 5, et de la démarche de VAE, dans le cadre de France VAE, pour le Ministère de l'Agriculture.

L'accompagnateur VAE apporte des conseils rédactionnels, de mise en forme, dans le choix des preuves pour l'élaboration du dossier de validation VAE.

L'accompagnateur conseille sur la rédaction du dossier de recevabilité (Cerfa 12 818 *02).

L'accompagnateur favorise l'accès aux outils de travail du jury de VAE. et la mobilisation d'experts dans différents domaines professionnels si nécessaire.

CONDITIONS DE PRÉSENTATION AU JURY VAE

Le candidat doit être présent à l'entretien avec le jury de validation de la VAE à la date fixée par l'autorité académique.

Le candidat doit déposer son dossier de validation en 7 exemplaires à minima 7 semaines avant la date du jury de validation de la VAE.

EPL Agro de la Meuse

CFPPA - Formation adultes

CS 40249

55006 BAR-LE-DUC



☎ 03.29.79.64.81

✉ cfppa.bar-le-duc@educagri.fr

♿ Référent Handicap
(dans "contacts" sur le site internet)

in f Instagram EPL Agro de la Meuse



FORMATION ADULTES

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Diplômes du CAPa au BTSA



15 à 21 heures d'accompagnement



Métiers de l'agriculture, du paysage, de la forêt, de l'agroalimentaire, des services en milieu rural



80€ / heure

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique



MÉTIER PRÉPARÉ

Métiers de l'agriculture, du paysage, de la forêt, de l'agro-alimentaire, des services en milieu rural.
Diplômes du CAPa (niveau 3) au BTSA (niveau 5).

OBJECTIFS

Démontrer les compétences acquises en lien avec le référentiel professionnel du diplôme visé.

- Aide au choix de la certification
- Aide à la rédaction d'un dossier de validation
- Aide à l'entretien avec le jury
- Choix des expériences relatées
- Elaboration du dossier de faisabilité
- Concevoir des parcours individualisés si nécessaires

PUBLIC CONCERNÉ

La VAE s'adresse à toute personne :

- âgée de plus de 18 ans ;
- ayant à minima de l'expérience professionnelle en lien fort avec le diplôme visé.

Sans condition de niveau de formation et quelque soit son statut social (demandeur d'emploi, salarié en congé VAE, conjoint(e) d'exploitant, aide familial, etc.)



CONDITIONS D'ACCÈS

- Être reconnu Recevable à la VAE suite au dépôt du livret 1 (CERFA n° 12818*02) auprès du correspondant régional VAE de la DRAAF SRFD
- Accès au portail vae.gouv.fr (création d'un compte)

DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT

De 15 à 21 heures selon le profil de la personne et la certification envisagée.



FINANCEMENT ET REMUNERATION

Le coût de la formation est de 80€/heure d'accompagnement, en application des CGV du CFPPA.

Le candidat VAE peut bénéficier du congé VAE et du financement de l'accompagnement dans le cadre du CPF, France Travail, etc...

CONTENUS PRINCIPAUX

- L'accompagnement est un appui méthodologique permettant de repérer et décrire les activités développées au cours des expériences vécues, de les rapprocher du référentiel de la certification visée pour élaborer le dossier de validation
- La conception du parcours VAE avec de la formation si nécessaire

DÉROULEMENT DU PARCOURS VAE

L'accompagnement se déroule sous forme d'entretiens d'explicitation de l'expérience :

- L'entretien d'identification des activités ou des expériences significatives à développer dans le dossier en lien avec le référentiel professionnel du métier
- Les entretiens de description et d'analyse d'une ou plusieurs activités
- L'entretien de préparation à l'entretien de validation avec le jury VAE...
- La mise en place du parcours VAE est effectuée à partir d'entretiens (choix du diplôme, recherche de financements...)

